

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN AOÛT 2025



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
0. INTRODUCTION	4
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	4
I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES	6
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS	6
II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES	6
II.2. DES FEMMES BATTUES	9
II.3. DES FEMMES ENLEVÉES	10
II.4. DES ENFANTS TUÉS : CAS D'INFANTICIDES	11
II.5. DES ENFANTS ARRÊTÉS	12
III. CONCLUSION	13

ACRONYMES

CDS : Centre de santé

CNDD-FDD : Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie

COTEBU : Complexe textile de Bujumbura

ECOFO : École fondamentale

FBu : Francs burundais

PJ : Police judiciaire

TGI : Tribunal de grande instance

0. INTRODUCTION

Le présent bulletin intitulé « **Femme abusée, nation déchirée** », couvre le mois d'août 2025. Il documente **27 cas** de violences et autres violations graves des droits humains : **7** cas de violences sexuelles contre des mineures, **1** cas de violence sexuelle contre une femme, **8** féminicides, **4** femmes battues, **2** femmes enlevées, **4** enfants tués (infanticides) et **1** enfant arrêté.

Ces chiffres témoignent de la persistance des violences systématiques envers les femmes et les enfants, révélant l'ampleur des atteintes à leur dignité et à leur sécurité.

En publiant ces informations, le bulletin vise à sensibiliser l'opinion publique, soutenir les victimes et interpeller les décideurs, afin de renforcer les appels urgents en faveur de la justice, de la vérité et de la protection de la dignité humaine.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fille victime de viol en commune Muhuta, province de Bujumbura

Le 17 juillet 2025, J.H., une jeune fille de 13 ans, a été violée sur la colline Gitaza par Eddy Emile Nkurunziza, membre du parti CNDD-FDD.

Lors d'une audience en flagrant délit devant le TGI de Rumonge, l'agresseur a plaidé le consentement.

Cependant, le tribunal a condamné Eddy Emile Nkurunziza à 10 ans de prison et à verser une indemnisation de 2 millions de FBu à la victime, compte tenu de son âge mineur.

Une fille victime de viol en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 18 juillet 2025, à Kizingwe, Mugere, I.A.N., une élève de 9ème année à l'ECOFO Ruziba, a été victime de viol.

Ses parents, Estella Habonimana et Ildephonse Nihoreho, ont révélé qu'un homme de 36 ans avait invité leur fille chez lui à leur insu et l'y avait gardée pendant deux jours, du 18 au 19 juillet 2025. À son retour le 20 juillet, elle a avoué l'agression.

L'homme a été arrêté à Kizingwe le 21 juillet et est détenu dans le cachot de Kanyosha. La victime a reçu des soins au centre Seruka.

Une fille victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 27 juillet 2025, à Busebwa, T.B., 16 ans, a été violée par Léonce Dusabimana, un membre de la milice Imbonerakure.

Vers 19 heures, l'agresseur a attiré la victime sous un faux prétexte chez un ami, où l'agression a eu lieu. Léonce Dusabimana a été arrêté le 2 août et placé en détention provisoire à Rumonge.

T.B. a reçu des soins d'urgence à l'hôpital de Mugara le 29 juillet, puis a été transférée au centre Humura.

Une fille victime de viol en commune Kayanza, province de Butanyerera

Le 4 août 2025, sur la colline Bubezi, E.M., une fille de 12 ans, a été violée par son voisin, Bernard Barenga, 41 ans.

Profitant de l'absence des parents, l'homme a attiré la jeune fille dans sa maison en lui offrant des beignets. Après l'agression, il a pris la fuite. L'enfant, retrouvée par ses parents, a pu identifier son agresseur.

Avec l'aide des autorités locales, les parents ont conduit leur fille à l'hôpital de Kayanza. Le présumé auteur demeure en fuite et reste introuvable.

Une fillette victime de viol en commune et province de Gitega

Le 8 août 2025, sur la colline Mugutu, G.A.C., une fillette de 6 ans, a été violée par son voisin, Martin Buyoya, 74 ans.

L'homme a profité de l'absence des parents pour attirer l'enfant chez lui et la violer. En pleurs, la victime a raconté les faits à son frère aîné à son retour.

Alertés, les habitants ont arrêté le suspect et l'ont remis à la police. La fillette souffre d'un traumatisme important et nécessite des soins urgents.

Une fille victime de viol en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 14 août 2025, au quartier Kajiji, E.M., une domestique de 16 ans, a été violée par son employeur, Révérien Nzigamasabo, membre du parti CNDD-FDD.

Profitant de l'absence de sa femme, Nzigamasabo a promis de l'argent et une augmentation de salaire à la jeune fille avant de la violer.

Choquée et blessée, la victime s'est confiée à ses voisins, qui l'ont accompagnée au centre de santé ADRA. L'agresseur présumé a depuis pris la fuite.

Une fillette victime de viol en commune Kiganda, province de Gitega

Le 20 août 2025, à Kiganda, I.I., une écolière de 11 ans, a été violée par Zabron Mbonihankuye, 43 ans, alors qu'elle cherchait du bois de chauffage avec des amies.

L'agresseur a éloigné les autres fillettes en leur donnant de l'argent et a ensuite agressé I.I.

Après les faits, la victime a été conduite à l'hôpital. L'agresseur, recherché, a pris la fuite.

I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES

Une femme victime de viol en commune Karusi, province de Gitega

Le 3 août 2025, à Mwoya, Buhiga, N., une jeune femme handicapée de 31 ans, a été violée par Karekezi, un membre du parti CNDD-FDD âgé de plus de 60 ans.

Vers 17 heures, profitant de l'absence des voisins, Karekezi a emmené de force la victime à son domicile et l'a violée. Il l'a ensuite ramenée devant sa maison, mais a été aperçu par un témoin.

La victime a été soignée au CDS Buhiga, et l'agresseur a été arrêté et incarcéré, d'abord à Buhiga, puis transféré à Karusi.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : CAS DE FÉMINICIDES

Une femme tuée en commune et province de Gitega

Le 25 juillet 2025, vers 23 heures, à Nyakibingo, Nadine Ndayishimiye, une femme d'environ 30 ans, a été tuée par son époux, Richard Ndayisaba, 34 ans.

Selon le chef de colline Nyakibingo, le drame s'est produit dans la chambre à coucher, mais les mobiles du crime restent inconnus. L'auteur présumé a été arrêté la même nuit et placé en garde à vue au commissariat provincial de Gitega.

Le corps de la victime a été transféré le 26 juillet 2025 à la morgue de l'hôpital régional de Gitega.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Matongo, province de Butanyerera

Le 25 juillet 2025, le corps d'Aline Harerimana, mère de deux enfants et résidente de la colline Cukiro, a été retrouvé suspendu à un avocatier sur la colline Muhingira, zone Gatara.

Selon le médecin directeur de l'hôpital Musema, la victime aurait été tuée après avoir subi des violences sexuelles. Elle avait disparu la veille, laissant son enfant de trois ans seul au centre de santé Gatara.

L'administration communale de Matongo demande des enquêtes approfondies pour déterminer les circonstances et les mobiles de cette mort.

Une femme tuée en commune et province de Gitega

Le 26 juillet 2025, Nadine Ndayishimiye, 36 ans, a été tuée par son mari, Richard Ndayisaba, 34 ans, sur la colline Nyakibingo, commune Gitega, après un conflit conjugal. Richard l'a frappée avec un gourdin, causant sa mort sur place.

Alertés par les cris, les voisins sont intervenus, et Richard s'est ensuite présenté au chef de colline. Il a été placé en garde à vue et condamné à perpétuité le 30 juillet 2025.

Le couple vivait dans un climat de conflit permanent, en partie dû à la liaison extra-conjugale de Richard.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Nyanza, province de Burunga

Le 29 juillet 2025, sur la sous-colline Kigabwe, colline Nyamugari, zone Gitara, les corps de Georgette Nishimwe et Jeanine Nyabenda ont été retrouvés dans un fossé.

Selon des témoins, elles cherchaient du bois dans la réserve de Rubungo lorsqu'elles ont été poursuivies par des gardiens, membres de la milice Imbonerakure, et seraient mortes en tombant dans un fossé.

Deux suspects ont été arrêtés par la PJ de Mabanda, tandis que les dépouilles ont été transférées au CDS de Musenyi pour une expertise médicale afin de déterminer les causes exactes de leur mort.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rumonge, province de Burunga

Le 4 août 2025, Evelyne Nsabimana, 25 ans, a été retrouvée pendue à un palmier sur la colline Mutambara, commune Rumonge.

Des témoins affirment qu'elle aurait été étranglée avec son pagne et que ses meurtriers ont tenté de maquiller le crime en suicide.

Six personnes ont été arrêtées par la police judiciaire dans le cadre de l'enquête, selon le chef de colline Juma Ruhuzo.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gisagara, province de Buhumuza

Le 14 août 2025, le corps sans vie de Monique Naciza, 50 ans, a été retrouvé dans une brousse près de la route Camazi-Rusigabangazi. La victime avait quitté son domicile la veille pour se rendre au marché et n'était pas rentrée.

Découvert par des enfants gardant des chèvres, le corps présentait des signes de violence. Une grosse pierre ensanglantée retrouvée à proximité laisse penser qu'elle a été utilisée pour commettre le meurtre.

Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de Murore et une enquête a été ouverte. Un homme, Phocas Barampama, a été arrêté à titre d'investigation.

Une femme tuée en commune Cibitoke, province de Bujumbura

Dans la nuit du 14 au 15 août 2025, à Rusiga, une femme a été tuée à la machette par son mari après cinq mois de mariage.

Le suspect, qui avait tenté de fuir, a été arrêté et placé en détention au chef-lieu communal, sans toutefois répondre aux enquêteurs.

La population locale, choquée, a failli le lyncher avant son arrestation. Cet homicide s'ajoute à d'autres cas de violences domestiques déjà signalés dans la province de Cibitoke.

II.2. DES FEMMES BATTUES

Une femme battue en commune Kayanza, province de Butanyerera

Le 17 juillet 2025, sur la colline Kibingo, zone Murima, Évelyne Dusabimana, 35 ans, a été violemment agressée par son mari, Ferdinand Ndayisaba, 38 ans, à la suite d'un malentendu avec leur fils qui avait provoqué la colère de ce dernier.

La victime a été transportée à l'hôpital de Ngozi pour y recevoir des soins.

Ferdinand s'est ensuite rendu chez le chef collinaire, Thadée Nduwimana, qui a facilité sa fuite au lieu de le signaler aux autorités. La famille d'Évelyne exige l'arrestation du chef collinaire, considéré comme complice.

Une femme battue en commune Bugendana, province de Gitega

Le 22 juillet 2025, sur la colline Mwumba, zone Gitondo, Fidès Nshimirimana, 34 ans, a été blessée par son mari, Jean Marie Nibaruta, qui l'a frappée à l'œil gauche alors qu'il était en état d'ébriété.

Alertés par ses cris, les voisins l'ont transportée à l'hôpital de Mutaho pour des soins urgents.

Le mari a pris la fuite et reste introuvable.

Une femme battue en commune Muramvya, province de Gitega

Le 26 juillet 2025, sur la colline Rweteto, zone Bukeye, Eliane Nsavyimana, 36 ans, a été violemment battue par son mari, Emmanuel Nimbona, 41 ans, après lui avoir demandé des explications sur la vente d'une vache.

Le couple, en conflit depuis plusieurs années à cause de mésententes sur la gestion de leurs biens, n'a qu'un enfant qui vit chez son oncle maternel.

Les Imbonerakure de la colline ont maîtrisé l'agresseur et l'ont remis à la police, où il attend son interrogatoire.

Une femme battue en commune Bubanza, province de Bujumbura

Depuis le 8 août 2025, une femme de Mitakataka, commune Bubanza, est hospitalisée après avoir été violemment battue par un policier de l'Institut supérieur de police, qui l'accusait de sorcellerie.

Selon des témoins, l'agent, en état d'ébriété, l'a frappée à coups de bâton avant d'être lui-même molesté par la population en colère.

Malgré l'indignation des habitants et leurs appels à des sanctions, le policier circule toujours librement, protégé par ses collègues.

II.3. DES FEMMES ENLEVÉES

Une femme enlevée en commune Ntahangwa, province de Bujumbura

Le 1er août 2025, vers 10 heures, au marché de COTEBU, Nelly Ruth Uwamahoro, 27 ans, a été enlevée par deux agents du Service des renseignements alors qu'elle vaquait à ses occupations.

Selon des témoins, les agents, en tenue de police et sans mandat, ont saisi ses deux téléphones avant de l'embarquer dans une camionnette sans plaque d'immatriculation et aux vitres teintées.

Le lieu de destination reste inconnu, et ses proches craignent pour sa sécurité.

Une femme enlevée en commune Ruyigi, province de Buhumuza

Le 17 août 2025, au marché de Rusengo, une femme connue sous le nom de Maman Salah, mère de cinq enfants, a été enlevée par des individus non identifiés à bord d'une camionnette blanche sans plaque.

Retrouvée cinq jours plus tard à Kayanza, la victime, grièvement blessée après avoir été jetée d'un véhicule par ses ravisseurs, a été hospitalisée à Ruyigi.

Des conflits familiaux seraient à l'origine de cet enlèvement. Un proche, identifié comme Muverema, a été arrêté et placé en détention dans le cadre de l'enquête.

II.4. DES ENFANTS TUÉS : CAS D'INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Mugina, province de Bujumbura

Le 21 juillet 2025, Symphorien Nintirantije, 3 ans, a été retrouvé tué à coups de machette à la colline Kirinzi, zone Rugajo.

Sa mère, Véronique Niyonzima, suspectée du meurtre, a été arrêtée et placée en garde à vue.

Les autorités et défenseurs des droits de l'enfant dénoncent cet acte barbare et appellent à renforcer la protection des enfants.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 25 juillet 2025, le corps sans vie de Don Divin, 15 ans, originaire de la colline Kiremba en commune Mugere, a été retrouvé dans la rivière Kanyamazi, zone Kabezi.

L'adolescent, qui travaillait dans des restaurants à Kabezi, aurait réclamé trois mois de salaire à une employeuse avant qu'une dispute n'éclate ; son corps, retrouvé avec des signes de strangulation, laisse penser qu'il a été étranglé puis jeté dans la rivière.

La suspecte a été arrêtée et placée en détention pour enquête, tandis que la victime a été inhumée au cimetière public de Kabezi.

Un nourrisson tué en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 30 juillet 2025, à Gisyo, une domestique prénommée Fidès a tué son nouveau-né après un accouchement clandestin. Selon des témoins, personne ne soupçonnait sa grossesse.

Après avoir accouché en secret, elle aurait placé le bébé dans un sac avant de le jeter derrière la maison. Le corps a été découvert peu après dans une parcelle voisine.

La présumée auteure a pris la fuite, tandis qu'une enquête a été ouverte pour établir les circonstances exactes de ce drame et retrouver la fugitive.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Ntahangwa, province de Bujumbura

Le 31 juillet 2025, au quartier Heha de Kamenge, le corps d'un nourrisson a été découvert dans des toilettes.

Selon des témoins, Florence Ndayishimiye, originaire de Ruyigi et travailleuse de sexe dans le quartier, aurait étouffé son bébé juste après l'accouchement avant de s'en débarrasser.

Alertée, la police est intervenue et a placé la suspecte en garde à vue au cachot zonal de Kamenge.

II.5. DES ENFANTS ARRÊTÉS

Un enfant arrêté en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 24 juillet 2025, sur la colline Nyarunazi, zone Ruyaga, Aaron Niyumusavyi, un enfant employé comme domestique, a été arrêté par son ancien employeur, Bungeyingeyi, qui l'accusait d'avoir volé des bidons d'huile et un téléphone.

D'après plusieurs témoins, l'employeur, assisté par des Imbonerakure de la colline, l'aurait battu avant son transfert au cachot de Mugere, où il présentait de multiples blessures visibles.

III. CONCLUSION

Les violences systématiques contre les femmes et les enfants au Burundi demeurent alarmantes. Elles portent atteinte à leur dignité, compromettent leur sécurité et fragilisent la cohésion sociale. Chaque acte de violence, qu'il s'agisse de violences sexuelles, de féminicides, d'enlèvements ou d'infanticides, représente non seulement un drame individuel, mais aussi le signe d'un échec collectif à protéger les plus vulnérables. Ces tragédies entraînent des conséquences profondes sur le tissu familial, sur l'éducation des enfants et sur le développement socio-économique du pays.

La persistance de ces violences exige une action immédiate, coordonnée et durable. Il est impératif de renforcer les mécanismes de protection, de garantir aux victimes un accès effectif à la justice, de lutter contre l'impunité et de sensibiliser l'ensemble de la société aux droits fondamentaux des femmes et des enfants. La mobilisation de l'État, des institutions locales, de la société civile et des communautés est essentielle pour instaurer un environnement sûr, où la dignité humaine est respectée et où chacun peut vivre sans peur.

Agir maintenant est une responsabilité collective : protéger les femmes et les enfants, c'est protéger l'avenir du Burundi tout entier.